



Compte rendu du conseil du département de mathématiques

6 janvier 2022

Présent•e•s : Nadine Badr, Gabriela Ciuperca, Séverine Dolivet, Vincent Farget, Ivan Gentil, Frédéric Lagoutière, Christine Le Sueur, Nicolas Ressayre, Julien Roques, Léon Matar Tine , Martine Varzea, Grégory Vial, Jiang Zeng.

Excusé•e•s : Petru Mironescu (a donné procuration à Frédéric).

1) Changement de maquette et cursus prépa

Actuellement, cela concerne 5 groupes de TD en L1.

La mise au point de la nouvelle maquette des formations s'avère très compliquée en raison d'incertitudes : les règles de l'université Lyon 1 ont été très strictes. Chaque UE a « droit » à un maximum de 10h d'enseignement par ECTS, et le nombre d'ECTS est lui aussi limité. Cette formation a un besoin d'heures plus élevé que ce qui est prévu.

Cependant, il est possible d'utiliser des AEU (Attestation d'Études Universitaires) dans la limite de 3 ECTS par semestre (limite martelée pendant des mois, qui a créé un blocage assez fort). Cela n'est pas suffisant car nous avons besoin de 4 ECTS pour garder la formation à un niveau constant.

Après plusieurs discussions avec Emmanuel Perrin, Polytech fait la proposition suivante : inscrire les étudiant en PeiP

- en première inscription à Polytech
- en seconde inscription (gratuite) en licence du portail maths-info.

Le point positif est que tous les élèves auraient ainsi le statut d'ingénieurs.

Le point négatif est l'augmentation des frais d'inscriptions qui passeraient de 170€ à 600 € par an, environ. Il est cependant rassurant qu'il y ait 30 à 40 % de boursiers chaque année en PeiP.

Sorbonne université fonctionne comme Lyon 1 actuellement (mais ce sont les deux seules universités a fonctionner comme cela en France) avec une inscription universitaire. L'université Lyon 1 ne serait donc pas la seule à adopter cette organisation avec des frais d'inscription payants. Au vu du nombre de boursiers, cela permet de relativiser.

Le statut d'élèves ingénieurs permet de bénéficier de 15h par ECTS, plus que le droit de tirage « normal ».

Après ces discussions avec Polytech et la proposition résumée ci-dessus, nous avons appris que ce ne sont pas pas 3 ECTS par semestre d'AEU qui sont autorisés en plus des 120 de la licence mais 18 ECTS pour les 3 ans de la licence, **et qu'ils sont utilisables sur 2 ans**. Cela représente donc pour les PeiP 4,5 ECTS par semestre, ce qui correspondrait aux besoins de la formation. Attention cependant : les AEU risquent à terme de devenir payantes en France. Cela pourrait engendrer des frais d'inscription supplémentaire pour nos étudiants.

Le projet soumis au conseil est le suivant.

Les élèves en PeiP (4 groupes en L1) seraient inscrits en double diplôme, avec aucune contrainte du nombre d'heures et des frais d'inscription à Polytech. Reste à savoir comment le département souhaite organiser le 5^e groupe qui reste au département de mathématiques. Ce groupe pourra bénéficier des 4,5 h ECTS d'AEU nécessaires, et l'inscription de ces élèves sera faite en licence du portail maths-info.

Cette proposition de soulève des inquiétudes et des discussions lors du conseil. Certains collègues soulignent que cette proposition peut être dangereuse, que cela va induire des statuts différents d'étudiants, que cela va donner du pouvoir à Polytech et que le département pourrait se voir supprimer des postes.

Le conseil de département accepte de suivre la proposition de Frédéric et de Julien malgré ces interrogations. De plus, le conseil de département remercie la direction du département d'avoir « sauvé » le parcours.

2) Double licence math-éco : inscriptions à l'ISFA ou à la licence du portail maths-info ?

La double licence maths-éco soulève le problème de la gestion administrative et pédagogique des étudiants. Qui va la prendre en charge :

- la scolarité du département de mathématiques ?
- La scolarité du portail maths-info ?
- La scolarité de l'ISFA ?

Mme Brochier, la vice-présidente de Lyon pour les formations, est, paraît-il, plutôt favorable à une gestion des étudiants par la scolarité de l'ISFA.

De nombreux collègues du département pensent que ce ne serait pas la bonne option. En effet, l'ISFA n'est pas habitué à gérer des licences, le service scolarité de l'ISFA est déjà en souffrance, la double licence est dans la continuité du parcours math-éco (actuellement géré à la scolarité du portail), les étudiants en double licence math-éco seraient dans un des nombreux parcours de la licence de maths...

La phrase suivante est soumise au conseil de département pour vote : « le conseil de département demande que les inscriptions administratives et pédagogiques de la double licence math-éco soient effectuées à la scolarité de la licence STS »

Vote à main levée :

Oui : 11

Non : 0

Abstention : 0

La phrase est approuvée à l'unanimité.

3) Service de gestion des vœux

Le service de gestion des vœux doit tenir compte de la nouvelle maquette 2022-2026.

Un travail doit être entrepris dans le département pour mener à bien cette gestion des services des enseignants.

Julien et Frédéric proposent de faire ce travail en collaboration avec Fabien Fabrèges. Ils sont bien conscients que Fabien Fabrèges a de plus en plus d'enseignement.

Si Fabien Fabrèges accepte ce travail, il devra être rémunéré par le département dans le cadre de son autorisation de cumul.

Grégory VIAL souligne qu'il n'existe pas d'outil global satisfaisant pour la gestion des services et qu'un dialogue avec GASEL serait apprécié.

Les collègues précisent que ce travail a des conséquences significatives sur les enseignants. Par conséquent, la définition de notre besoin de département dans la gestion des services devra donc être bien exprimé à Monsieur Fabrèges si le département décide de lui déléguer ce travail.

Un point important sera de repartir de zéro pour faire ce travail et les décisions sur les services des enseignants resteront à l'appréciation de Julien, en tant que directeur adjoint, responsable des formations.

Ce travail va être assez long, c'est pourquoi cette année, le département procédera à des ajustements à la main.

Plusieurs besoins sont énumérés :

- est-ce qu'il serait possible que l'enseignant qui termine son cours puisse informer l'enseignant qui reprend le cours derrière sur les notions abordées ?
- est-ce qu'il serait possible d'avoir un lien vers la fiche UE ?

Nota : après le conseil, il est apparu que Vincent est compétent pour réaliser une telle évolution, et les discussions se sont finalement engagées avec lui (8 février 2022).

4) Double licence Maths/Physique

Ivan Gentil a démissionné de sa fonction de responsable de la formation.

Un appel à candidature est lancé jusqu'au 7/02.

En attendant la nomination du futur responsable, il accepte de faire l'intérim pour la gestion de cette formation.

Séance levée à 13h40.